

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

COMMISSION DES DROITS
DE L'HOMME DU CAMEROUN

SOUS-COMMISSION CHARGÉE DE LA
PROMOTION DES DROITS DE L'HOMME

Secrétariat Permanent

Division de la Protection et de la
Promotion des Droits de l'Homme

B.P. / P.O. Box 20317, Yaoundé
Fax : (237) 22-22-60-82



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

CAMEROON HUMAN
RIGHTS COMMISSION

SUB-COMMISSION IN CHARGE
OF HUMAN RIGHTS PROMOTION

Permanent Secretariat

Human Rights Protection
and Promotion Division

Tel.: (237) 222-22-61/e-mail: cndhlcndhl@yahoo.com
Web: www.cndhl.cm

DÉCLARATION DE LA COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME DU CAMEROUN À L'OCCASION DE LA CÉLÉBRATION DE LA JOURNÉE MONDIALE DU LAVAGE DES MAINS

15 octobre 2021

La Commission des Droits de l'homme du Cameroun (ci-après : « la Commission »),
créée par la loi n° 2019 / 014 du 19 juillet 2019 et entrée en fonction le 29 mai 2021,

Ayant à l'esprit la Résolution 64 / 292 de l'Assemblée Générale de l'Organisations des
Nations Unies, qui reconnaît les Droits de l'homme à l'eau et à l'assainissement,

Considérant que la Journée mondiale du lavage des mains, fondée par le Partenariat mondial
pour le lavage des mains, est une journée mondiale annuelle consacrée au plaidoyer pour le lavage
des mains à l'eau et au savon comme moyen simple, efficace et abordable de prévenir les maladies
et de sauver des vies¹,

Rappelant que l'objectif de cette journée est de faire un plaidoyer visant à accroître la
sensibilisation et la compréhension de l'importance du lavage des mains dans la prévention des
maladies,

Accueillant favorablement le thème de la célébration de cette année qui est *Notre avenir est
à portée de main - Avançons ensemble*, thème qui invite l'ensemble de la société à travailler pour
l'amélioration de l'hygiène des mains et nous rappelle que nous devons travailler ensemble pour
réaliser l'accès universel à l'eau potable et l'instauration de la culture de l'hygiène des mains,

Ayant à l'esprit les Objectifs de Développement Durable dont l'objectif 6 vise un accès
universel et équitable à l'eau potable, à l'hygiène et à l'assainissement d'ici 2030 en particulier pour
les populations vulnérables,

Ayant en mémoire les lignes directrices de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) sur
l'hygiène des mains dont l'objectif est de fournir aux agents de santé, aux administrations
hospitalières et aux autorités sanitaires, un examen approfondi des données sur l'hygiène des mains
dans les soins de santé, des recommandations spécifiques pour améliorer les pratiques et réduire la
transmission de micro-organismes pathogènes aux patients et aux soignants,

¹ About Global Handwashing Day at www.globalhandwashing.org, consulté le 2 / 10 / 2021.

Considérant les Directives africaines pour l'élaboration de politiques d'assainissement lancées le 10 juin 2021 à Lagos, qui constituent la norme minimale pour le développement d'une politique d'assainissement en vue de réaliser l'accès à un assainissement et une hygiène durables,

Rappelant que le 27 juin 1984, le Cameroun a ratifié le Pacte international relatif aux Droits économiques, sociaux et culturels, adopté le 16 décembre 1966 par l'Assemblée Générale des Nations Unies dans sa résolution 2200 A (XXI), dont l'article premier dispose que : « [l]es États parties au présent Pacte reconnaissent le droit qu'a toute personne de jouir du meilleur état de santé physique et mentale qu'elle soit capable d'atteindre »,

Ayant à l'esprit que les mains peuvent être contaminées par des bactéries, des virus et autres micro-organismes causant des maladies, en particulier après avoir utilisé les toilettes, toussé, éternué ou serré la main,

Notant que selon l'OMS, 50 % des cas de malnutrition infantile sont dus à des diarrhées et aux infections intestinales répétées, 80 % des cas de conjonctivite virale² et plus de 50 % de cas de choléra enregistrés en Afrique³ sont causées par de mauvaises conditions d'assainissement et d'hygiène ou par le manque d'eau potable,

Notant que le lavage des mains avec du savon est un geste particulièrement efficace en matière d'hygiène car il permet :

- de réduire les maladies diarrhéiques, à l'instar du choléra de 30% à 48% ;
- de réduire les infections respiratoires aiguës jusqu'à 20% ;
- de réduire la transmission d'agents pathogènes tels que le choléra, le virus Ébola, la shigellose, l'hépatite E et, aujourd'hui le Corona Virus ;
- de protéger contre les infections nosocomiales et réduire la propagation de la résistance aux anti-microbiens ;
- de contribuer à la réduction des maladies tropicales négligées telles la Bilharziose, l'onchocérose et le trachome⁴,

Relevant que 1,7 million d'enfants décèdent chaque année des suites d'une maladie comme la diarrhée et la pneumonie à travers le monde, alors que l'un des « remèdes » est connu et simple à mettre en œuvre : *se laver les mains après avoir été aux toilettes ou avant de manger*⁵,

Considérant que la pandémie de Covid-19 a davantage mis en évidence la nécessité pour les personnes de se laver les mains fréquemment et a imposé des investissements dans les kits de désinfection des mains à l'aide des gels hydro-alcooliques et dans l'approvisionnement en eau potable,

La Commission est consciente que de nombreuses personnes n'ont pas accès au savon et que dans certaines Régions du Cameroun, le manque d'eau courante oblige les femmes et les enfants à parcourir de longues distances pour s'approvisionner en eau, afin de se laver les mains ;

² https://www.wikidoc.org/index.php/Conjunctivitis_epidemiology-and-demographics, consulté le 13 / 10 / 2021.

³ <https://www.pasteur.fr/fr/centre-medical/fiches-maladies/cholera>, consulté le 20 / 9 / 2021.

⁴ <https://www.oc-cooperation.org/actualite/supports-de-sensibilisation-journee-mondiale-du-lavage-des-mains/>, Consulté le 20 / 9 / 2021.

⁵ <https://www.afdb.org/fr/event/journee-mondiale-du-lavage-des-mains>, Consulté le 20 / 9 / 2021.

La Commission note que dans les villes, 65,55 % de ménages (493 sur 752) consomment l'eau de forage, tandis que 53,69% parcourent entre 1 à 5 km et 49,25 % marchent plus de 15 minutes pour avoir de l'eau⁶ ;

La Commission salue les exhortations répétées du président de la République, chef de l'État ainsi que l'action du Gouvernement et de divers acteurs sociaux visant à promouvoir le lavage des mains à travers, entre autres mesures :

- la sensibilisation sur la nécessité et la manière de se laver les mains⁷ et la mise à disposition de matériel sanitaire tel que des robinets, des seaux et des gels hydro-alcooliques comme mesures barrières contre la Covid-19 ;
- la mise à disposition dans tous les édifices publics de l'eau et du savon pour tous les usagers, afin de faciliter et d'encourager le lavage des mains ;
- le don par le président de la République de près de deux milliards de francs CFA en équipements sanitaires pour renforcer auprès des populations les mesures visant à contenir la propagation de la Covid-19 en avril 2020, y compris 50 000 cartons de savons et 40 000 bidons de gel hydro-alcoolique ;
- la création du concept « Écoles propres » par le ministère des Enseignements secondaires pour assurer la propreté du milieu scolaire et des élèves ;
- la signature d'un mémorandum d'entente de 3,6 milliards de francs CFA, le 1^{er} juillet 2021 à Yaoundé, entre le Gouvernement du Cameroun et l'Agence coréenne de coopération internationale (Koica), pour l'approvisionnement des zones rurales en eau potable;
- le ravitaillement en eau potable des hôpitaux dans 35 districts de santé dans les Régions de l'Extrême-Nord, du Nord, de l'Adamaoua, de l'Est et du Centre, dans le cadre d'un projet (2018-2021) financé par la Banque islamique de développement⁸ ;
- l'approvisionnement en eau potable des sites qui vont abriter la Coupe d'Afrique des nations (CAN Total Energies) dès le 9 janvier 2022, y compris les infrastructures sportives, hospitalières, hôtelières, sites de loisirs et les villages sportifs, par la société *Cameroon Water Utilities* (CAMWATER) ;

La Commission salue les initiatives des partenaires au développement, de la société civile et des citoyens, pour que les populations, surtout celles qui sont dans les zones rurales, aient accès à l'eau potable et aux dispositifs sanitaires pour se laver les mains ou pour se désinfecter les mains ;

La Commission déplore cependant l'abandon ou l'absence de dispositifs de lavage des mains et de points d'eau dans certains lieux publics comme les marchés ou encore les lieux de loisirs ;

La Commission recommande aux parents et aux encadreurs de rappeler aux enfants, aux élèves et étudiants de se laver régulièrement les mains à l'eau et au savon aussi bien à l'école qu'à la maison ;

⁶ Tekam et al. (2019) Accès à l'eau potable et à l'assainissement : Cas de la commune d'arrondissement de Douala V, Cameroun sur <https://repository.up.ac.za/handle> consulté le 2 / 10 / 2021.

⁷ le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) approuve la recommandation de lavage des mains en 20 secondes

⁸ Article par Kimeng Hilton dans Cameroun Tribune publiée de 24 / 8 / 2021.

La Commission recommande au Gouvernement, aux institutions publiques et privées ainsi qu'aux particuliers de continuer à investir dans la fourniture de dispositifs et de matériel pour le lavage des mains, afin de réduire les risques de maladies et les coûts liés aux soins de santé ;

La Commission recommande que les collectivités territoriales décentralisées veillent à l'installation des points de lavage des mains dans les espaces publics et à la sensibilisation des populations sur le bien-fondé ainsi que sur le caractère vital de ce geste surtout à l'ère de la Covid-19 ;

La Commission recommande la protection des cours d'eau contre la pollution par les déchets, notamment du fait des déchets industriels, des ordures ménagères, afin de réduire les risques de contamination des populations par les maladies telles que le Choléra, la diarrhée, la dysenterie amibienne, l'Hépatite A, la typhoïde et la poliomyélite ;

La Commission recommande que la sensibilisation au lavage régulier des mains s'intensifie en contexte de Covid-19, afin que la pratique du lavage des mains devienne une habitude durable dans notre société ;

À l'occasion de la 13^e édition de la célébration de la *Journée mondiale du lavage des mains*, **la Commission insiste** sur la nécessité de sensibiliser les populations en multipliant des approches créatives sur l'importance de ce geste qui semble anodin, mais qui sauve des vies humaines ;

Pour sa part, **la Commission ne ménagera aucun effort** pour continuer de promouvoir et de protéger le droit à la santé par le biais d'ateliers de formation, de campagnes de sensibilisation, de plaidoyers, de missions d'enquête ainsi que dans le cadre du traitement des requêtes et de l'autosaisine.

Fait à Yaoundé, le 14 OCT 2021



James MOUANGUE KOBILA